

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 4 février 2020 à 19 h 30  
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement  
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Daniel LE PAPE, Directeur d'arrondissement  
Madame Marika MERCURE, Régisseur  
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur des travaux publics  
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement substitut  
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections  
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et développement social

\_\_\_\_\_

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

\_\_\_\_\_

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

\_\_\_\_\_

**CA20 28 022**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 4 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

\_\_\_\_\_

### *Annonces du maire*

Le maire remercie les citoyens pour leur participation aux deux consultations publiques tenues au cours du dernier mois, lesquelles portaient les locaux commerciaux vacants et sur le parc à Sainte-Geneviève. Il adresse également des félicitations à la Division de l'urbanisme pour l'organisation de ces consultations.

Il informe les citoyens de la tenue d'une conférence organisée en collaboration avec la *Société Patrimoine et histoire de L'Île-Bizard et Sainte-Geneviève* qui aura lieu le mardi 11 février, à 19 h, à la salle Madeleine-Lahaye. Il invite les citoyens à réserver leur place auprès de la *Société Patrimoine et histoire de L'Île-Bizard et Sainte-Geneviève*.

Il rappelle l'activité de *Sons & Brioches* le 16 février à la Salle Madeleine-Lahaye. L'Ensemble Alkemia propose un concert à trois voix a cappella intitulé : « En revenant... Folklores revisités.

Finalement, il rappelle l'activité annuelle de course à pied : *Le défi hivernal de L'Île-Bizard* organisé par le Club de course à pied Les Traînes Savates qui aura lieu le 23 février prochain. Il invite les citoyens à venir encourager les coureurs.

Le maire cède la parole au commandant du poste de quartier 3 (PDQ), monsieur Patrice Bigras.

Le commandant rappelle les activités policières et communautaires au cours du dernier mois. Il rappelle le faible taux de criminalité dans l'arrondissement. Concernant la circulation, il invite les citoyens à adapter leur conduite aux conditions météorologiques. Il remercie le maire pour sa présence à la rencontre tenue au PDQ 3 portant sur le bilan annuel et les priorités 2020. Finalement, il signale la présence policière autour de l'école primaire Sainte-Geneviève pour assurer une sécurisation des lieux.

Le maire d'arrondissement demande des données plus spécifiques (arrestations et infractions) sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève.

### **10 - Période de questions du public**

Début : 19 h 42

Adrien Faur	Réglementation concernant les résidences touristiques à l'arrondissement
Simon Authier	Firme d'ingénierie prévention inondations
Pierre Dagenais	Piquets à neige rue Léo-Lorrain

Fin : 19 h 54

---

### **10 - Période de questions des membres du conseil**

Début : 19 h 54

La conseillère, madame Suzanne Marceau, fait un suivi sur deux résolutions au cours des deux dernières années :

- Remboursement des sommes engagées pour les frais d'avocats dans le dossier de l'ancienne directrice de l'arrondissement par la Ville centre;
- Passerelle piétonnière entre L'Île-Bizard et Sainte-Dorothée

Elle fait état de problématiques concernant la cueillette des bacs de recyclage.

Fin : 19 h 59

---

**CA20 28 023**

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 janvier 2020.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 14 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1202714004

---

**CA20 28 024**

**Proclamation - Journées de la persévérance scolaire 2020**

Attendu que la campagne sur les *Journées de la persévérance scolaire (JPS)* regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 17 au 21 février 2020, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance scolaire ;

Attendu que la persévérance et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élu.e.s municipaux, particulièrement ceux de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et que l'éducation est primordiale pour la collectivité montréalaise ;

Attendu que les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des jeunes et des élèves et, du même coup, permettre à ces derniers et ces dernières de développer leur plein potentiel ;

Attendu que les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité *Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal ;

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement proclame la semaine du 17 au 21 février 2020 comme étant celle des *Journées de la persévérance scolaire* dans l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève ;

D'appuyer cette campagne et d'inviter les élu.e.s à y participer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01

---

**CA20 28 025**

**Affecter un montant de 1 450 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi des contributions financières suivantes : 500 \$ pour le Grand blizzard 2020, organisé par le groupe scout de L'Île-Bizard, 250 \$ pour l'Association sportive du Bon Vieux Temps, 150 \$ à l'organisme Les amis de la santé mentale, 350 \$ au Club de lecture du Vent de l'Ouest et 200 \$ à Mme Laurence Lebel pour sa mission d'études et recherche à l'internationale.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

1. D'octroyer les contributions financières suivantes :

Grand Blizzard 2020	500,00 \$
Association sportive du Bon Vieux Temps	250,00 \$
Les amis de la santé mentale	150,00 \$
Club de lecture du Vent de l'Ouest	350,00 \$
Laurence Lebel	200,00 \$

2. D'affecter un montant de 1 450,00 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi de ces contributions financières :

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1207808001

---

**CA20 28 026**

**Relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de services professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de services professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1192714036

---

**CA20 28 027**

**Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour les collectes de sang organisées par HÉMA-QUÉBEC.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De déroger à la grille de tarification et autoriser une gratuité à Héma-Québec pour l'utilisation de la salle Boileau du Centre socioculturel, dans le cadre des collectes de sang pour le mercredi 26 février et le mercredi 4 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1197593019

---

**CA20 28 028**

**Adopter la politique administrative de reconnaissance et événements sociaux des employé.es de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter la politique administrative de reconnaissance et événements sociaux des employé.es de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1208672001

---

**CA20 28 029**

**Autoriser la présentation d'une demande d'assistance financière pour le projet d'aménagement du pôle sportif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève comprenant trois terrains de soccer et six terrains de tennis auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) qui s'inscrit dans le cadre du programme d'infrastructures Investir dans le Canada (PIIC) et de l'Entente bilatérale intégrée (EBI).**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'autoriser la présentation d'une demande d'assistance financière pour le projet d'aménagement du pôle sportif de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève comprenant trois terrains de soccer et six terrains de tennis auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) qui s'inscrit dans le cadre du programme d'infrastructures *Investir dans le Canada* (PIIC) et de l'Entente bilatérale intégrée (EBI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1207593004

---

**CA20 28 030**

**Règlement numéro CA28 0023-32 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de permettre notamment des bâtiments accessoires de forme cylindrique, semi-cylindrique, en forme de dôme, cône ou arche, rehausser la hauteur des portes de garage et autoriser un revêtement extérieur en polythène et autres matériaux similaires pour le groupe d'usage « Terrain de golf ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère ou le conseiller monsieur Christian Larocque et dépôt du premier projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement CA28 0023-32 modifiant le Règlement de zonage, numéro CA28 0023.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter un premier projet de règlement numéro CA28 0023-32 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de permettre notamment des bâtiments accessoires de forme cylindrique, semi-cylindrique, en forme de dôme, cône ou arche, rehausser la hauteur des portes de garage et autoriser un revêtement extérieur en polythène et autres matériaux similaires pour le groupe d'usage « Terrain de golf ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1207905006

---

**CA20 28 031**

**Autoriser la fermeture temporaire de rues à l'occasion du Défi hivernal qui se tiendra le 23 février 2020.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'autoriser la fermeture temporaire des rues suivantes à l'occasion de la 35e édition de la course à pied *Défi hivernal* le dimanche 23 février 2020, dans le but d'assurer la sécurité des coureurs :

De 8 h à 11 h 30, la montée de l'Église sera fermée entre la rue Cherrier et Saint-Raphaël et qu'à 10 h 05 il y aura fermeture de la section du boulevard Chevreumont Ouest à partir de la rue De Tonty pour une durée maximale de 15 minutes.

De plus, tous les services d'urgence ainsi que la STM seront informés de ces fermetures de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1197593017

---

**CA20 28 032**

**Règlement autorisant un emprunt de 5 114 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement 0820-002 (PTI 2020-2021-2022)**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 5 114 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement 0820-002 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.03 1202714002

---

**CA20 28 033**

**Règlement autorisant un emprunt de 3 667 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement 0820-001 (PTI 2020-2021-2022)**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Yves Sarault de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 3 667 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement 0820-001 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.04 1202714001

---

**CA20 28 034**

**Statuer sur une demande d'exemption sur l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement hors rue, moyennant le paiement d'une somme de 1 000\$ par case exigé au projet d'agrandissement à la propriété composée à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest, correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément à l'article 249 du Règlement de zonage numéro CA28 0023, l'exemption sur l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement hors rue, moyennant le paiement d'une somme de 1 000 \$ par case exigée au projet d'agrandissement à la propriété composée à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin ouest, correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec tel que décrit comme suit :

- 11 cases manquantes correspondant à un montant total de 11 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1207905001

---

**CA20 28 035**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'agrandir, rénover et transformer une partie du Cégep Gérald-Godin et d'aménager la cour arrière de la propriété à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 3 678 955 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement et la transformation d'une partie du Cégep Gérald-Godin et d'aménager la cour arrière à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin ouest, sur le lot 3 678 955 du cadastre du Québec avec les matériaux comme suit :

- Une partie sera composée par revêtement d'enduit d'acrylique de couleur anthracite;
- Une partie sera composée par un revêtement d'aluminium lisse;
- Une partie occupée par un mur rideau de verre clair;
- La toiture sera en partie végétalisée avec sentier et bac à vivace;
- Les fenêtres avec un verre ultra-clair.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1207905002

---

**CA20 28 036**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 1093, rue Bellevue correspondante au lot no 5 376 913 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 1093, rue Bellevue correspondante au lot numéro 5 376 913 du cadastre du Québec avec les matériaux suivants :

- Deux (2) parements extérieurs en façade avant principale :
  - o Pierre Techno bloc de type Alur couleur calico;
  - o Brique de type Ariscraft/Renaissance de couleur nutmeg;
- Un parement extérieur sur les autres façades :
  - o Brique Techno bloc de type Griffintown de couleur calico
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium de couleur brun commercial.
- Toiture en bardeau d'asphalte de modèle Dakota de couleur brun classique.

Et sous la condition suivante :

- Que deux (2) fenêtres soient ajoutées au deuxième étage de la façade latérale droite front sur la rue Bellevue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1207905003

---



**CA20 28 037**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la transformation/modification d'une résidence unifamiliale isolée à la propriété située à l'adresse sise au 9, rue Montigny correspondante au lot no 4 590 417 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la transformation/modification d'une résidence unifamiliale isolée à la propriété située à l'adresse sise au 9, rue Montigny correspondant au lot numéro 4 590 417 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs suivants :

- Un (1) parement extérieur en façade avant :
  - o Pierre Permacon cinco de couleur gris newport;
- Un (1) parement extérieur sur les aux autres façades;
  - o Clin de vinyle de couleur gris granite;
- Toiture en bardeau d'asphalte Iko dynastie de couleur noire granite;
- Les soffites et les fascias seront en aluminium de couleur noire;
- Les contours des fenêtres, les portes et les portes de garage seront en aluminium de couleur noire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1207905004

---

**CA20 28 038**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 350, rue Louise-Major correspondante au lot no 6 252 607 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 350, rue Louise-Major correspondante au lot numéro 6 252 607 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1207905005

---

**CA20 28 039**

**Approuver le renouvellement de contrat du coordonnateur de la sécurité publique à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour une période de 12 mois à compter du 31 mars 2020.**

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement approuve la réembauche de Monsieur Vincent Harvey, à titre de coordonnateur de la sécurité publique pour l'Arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la période de 12 mois à compter du 31 mars 2020;

ATTENDU QUE le directeur d'arrondissement est autorisé à signer le contrat avec le coordonnateur - sécurité publique;

ATTENDU QUE la rémunération annuelle fixée est établie selon le groupe de traitement de l'emploi de coordonnateur - sécurité publique (emploi # 301730);

ATTENDU QUE monsieur Vincent Harvey est assujéti à la *Politique régissant la rémunération et les conditions et avantages des cadres contractuels*;

ATTENDU QUE cette dépense est payée selon les informations financières contenues dans le dossier décisionnel.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'autoriser le renouvellement de contrat du coordonnateur de la sécurité publique pour une durée de 12 mois, et ce à compter du 31 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1208022001

---

**CA20 28 040**

**Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De désigner le conseiller monsieur Christian Larocque comme maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard -Sainte-Geneviève pour la période comprise entre le 5 février 2020 et le 5 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1202714003

---

### Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Janvier 2020;
- Liste des bons de commande approuvés – Janvier 2020;
- Suivi budgétaire dépenses – Janvier 2020;
- Suivi budgétaire revenus – Janvier 2020;
- Virements budgétaires – Janvier 2020;
- Virements PTI – Janvier 2020;
- Liste des permis émis – occupation – Janvier 2020;
- Liste des permis émis – construction – Janvier 2020;
- Liste des permis émis – lotissement – Janvier 2020.

60.01

---

### CA20 28 041

#### Dépôt du bilan 2019 de l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, conformément au paragraphe 2 de l'article 32 de ce règlement.

60.02 1207146001

---

### Période de questions du public

Début : 20 h 15

citoyen

Réseau sans fil - 5G

Eric Dugas

Précisions items 30.01 et 40.05 de l'ordre du jour

Fin : 20 h 21

70.01

---

### CA20 28 042

#### Levée de la séance

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 février 2020, à 20 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

\_\_\_\_\_  
Normand MARINACCI  
Maire d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement substitut

\_\_\_\_\_  
Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 mars 2020.